



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball

Saison 2025-2026

PRÉ- NATIONALE MASCULINE (PNM)

Préambule

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **PRÉ-NATIONALE MASCULINE réunissant 14 équipes.**

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Les 14 équipes sont regroupées en une poule disputant des rencontres aller-retour.

ACCESSION EN NM3 - TITRE de CHAMPION DE PNM

Le titre de champion de PNM de la ligue de Bourgogne Franche-Comté est attribué à l'équipe classée 1^{ère} de la poule. Cette équipe accède aussi à la division NM3 pour la saison suivante.

RELEGATIONS EN RM2

Les équipes classées 13^{ième} et 14^{ième} de la poule descendent en championnat RM2 pour la saison suivante. Des équipes supplémentaires peuvent être reléguées par descente éventuelle d'équipes BFC des championnats de France. Application de l'article 58 des règlements sportifs généraux de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté

ARTICLE 2 – ÉQUIPES

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendant des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division PNM de la saison précédente,
- Les équipes montant de RM2 de la saison précédente.

Il est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées pour cette compétition et ayant signé la charte d'engagement.

Toutes les équipes devront respecter le statut de l'entraîneur

ARTICLE 3 – RÈGLE DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés	Minimum	7		
	Maximum	12		
Types de licences autorisées (nombre maximum)	1C ou OCT ou OCAST/1CAST (hors CTC) ou 1 CASTCTC	3		
	ASP	0		
	OC ou OCASTCTC	Sans limite		
	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2 CASTCTC	0		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JN)*	2	OU	1
	Orange (ON)*	0		1
	JH, OH	0		
Joueur – entraîneur	Interdit			

Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la charte d'engagement conformément aux dispositions des articles 432.3 des règlements généraux de la FFBB et 2.3.1 des règlements sportifs généraux de la FFBB.

ARTICLE 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée au samedi à 20h00

Toute demande de changement : cf. dispositions financières de la Ligue.

ARTICLE 5 – CLASSEMENTS

Les classements sont établis conformément aux règles édictées par la FIBA. Articles 51-52-53 et 54 des Règlements sportifs généraux Ligue



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball

Saison 2025-2026

RÉGIONALE MASCULINE 2 (RM2)

Préambule

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **REGIONALE MASCULINE 2 réunissant 20 équipes.**

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Première phase

Les équipes sont réparties en 2 poules de 10 équipes disputant des rencontres aller-retour.

Deuxième phase : matches de classement cf Art 19 des RSG de la ligue BFC

Les équipes de chaque poule disputent une rencontre en aller/retour contre l'équipe classée à la même position de l'autre poule afin de créer un classement de 1 à 20. L'équipe se déplaçant en premier est la mieux classée selon le ranking méthode du quotient « nombre de matchs gagnés / nombre de matchs joués » puis en cas d'égalité quotient points marqués / points encaissés.

TITRE DE CHAMPION RM2

L'équipe classée première à l'issue des rencontres de 2^{ième} phase opposant les équipes 1^{eres} de chaque poule est sacrée championne de Bourgogne Franche Comté

ACCESSION EN PRÉ-NATIONALE MASCULINE

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ième} ~~et 3^{ième}~~ à l'issue de la 2^{ième} phase du championnat accèdent au championnat PNM.

Si le 1er de PNM accepte la montée en NM3 et s'il n'y a pas de descente de NM3 en PNM le 3^{ieme} de RM2 pourra accéder à la PNM.

En cas de refus ou d'impossibilité de montée il y aura repêchage en PNM.

RELÉGATION EN REGIONALE MASCULINE 3

Les équipes classées 19^{ième} et 20^{ième} à l'issue de la 2^{ième} phase du championnat descendent en RM3

Des équipes supplémentaires peuvent être reléguées par descente éventuelle d'équipes BFC des championnats de France en championnats régionaux.

Application de l'article 58 des règlements sportifs généraux de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté.

ARTICLE 2 – ÉQUIPES

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RM2 de la saison précédente, selon le règlement,
- Les équipes montant de RM3
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total 20 équipes.

ARTICLE 3 – REGLES DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés	Minimum	5
	Maximum	10
Types de licences autorisées (nombre maximum)	1C, 1 CASTCTC, 2C, 2 CASTCTC, OCT ou OCAST,1CAST(hors CTC), 2CAST (hors CTC)	3
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
	ASP	0
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune (JN)*	Sans limite
	Orange (ON)*	Sans limite

ARTICLE 4- HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle par défaut (FBI) des rencontres est fixée le dimanche à 15h30.
Toute demande de changement : cf. dispositions financières de la Ligue.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT

Conformément aux règles FIBA, voir art 51 à 54 des règlements généraux de la ligue.



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball

Saison 2025-2026

RÉGIONALE MASCULINE 3

Préambule.

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat REGIONALE MASCULINE 3.

En cas de non atteinte de l'effectif fixé (20 équipes) la Commission Sportive proposera au bureau ou au Comité Directeur d'éventuelles modifications de ce règlement spécifique

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Première phase

Les équipes sont réparties en 2 poules de 10 équipes disputant des rencontres aller-retour.

Deuxième phase : matches de classement cf Art 19 des RSG de la ligue BFC

Les équipes de chaque poule disputent une rencontre en aller/retour contre l'équipe classée à la même position de l'autre poule afin de créer un classement de 1 à 20. L'équipe se déplaçant en premier est la mieux classée selon le ranking méthode du quotient « nombre de matchs gagnés / nombre de matchs joués » puis en cas d'égalité quotient points marqués / points encaissés.

TITRE DE CHAMPION de RM3

L'équipe classée première à l'issue des rencontres de 2^{ème} phase opposant les équipes 1eres de chaque poule est sacrée championne de Bourgogne Franche Comté

ACCESSION EN RM2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} et 3^{ème} à l'issue de la 2^{ème} phase du championnat accèdent au championnat RM2.

Si le 1er de PNM accepte la montée en NM3 et s'il n'y a pas de descente de NM3 en PNM le 3ème de RM3 pourra accéder à la RM2.

En cas de refus **ou d'impossibilité** de montée il y aura repêchage en RM2.

RELEGATION EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Les équipes classées 15^{ème} -16^{ème} -17^{ème} -18^{ème} -19^{ème} -20^{ème} seront reléguées en championnats départementaux pour la saison suivante.

Des équipes supplémentaires peuvent être reléguées par descente éventuelle d'équipes BFC des championnats de France en championnats régionaux.

Application de l'article 58 des règlements sportifs généraux de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté

En cas de places laissées vacantes par des non montées des championnats départementaux, repêchage selon le classement.

ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RM3 de la saison précédente, selon le Règlement,
- Les équipes accédant des championnats départementaux
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total : **20** équipes.

ARTICLE 3 – REGLES DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés	Minimum	5
	Maximum	10
Types de licences autorisées (nombre maximum)	1C, 1 CASTCTC, 2C, 2 CASTCTC, OCT ou OCAST,1CAST(hors CTC), 2CAST (hors CTC)	3
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
	ASP	0
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune (JN)*	Sans limite
	Orange (ON)*	Sans limite

ARTICLE 4- HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle par défaut (FBI) des rencontres est fixée le dimanche à 15h30.
Toute demande de changement : cf. dispositions financières de la Ligue.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT

Conformément aux règles FIBA, voir art 51 à 54 des règlements généraux de la ligue.



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball

Saison 2024-2025

PRÉ NATIONALE FÉMININE (PNF)

Préambule

La Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Basket Ball organise un championnat PRÉ-NATIONALE FÉMININE..

ARTICLE 1 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

Les équipes sont regroupées dans une poule réunissant 11 équipes qui se rencontreront en rencontres aller et retour.

TITRE DE CHAMPION DE PNF

Le titre de championne de Bourgogne Franche-Comté sera attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat.

ACCESSION EN NATIONALE FEMININE 3

L'équipe classée première accède au championnat de NF3

RELÉGATION EN REGIONALE FEMININE 2

L'équipe classée 11^{ème} descend automatiquement en RF2.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, il sera fait application de l'article 58 règlements sportifs généraux de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté (descentes supplémentaires)

ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendant de des divisions supérieures
- Les équipes montant de division RF2 de la saison précédente,
- Les équipes maintenues en division PNF de la saison précédente, selon le Règlement
- Les équipes éventuellement repêchées

ARTICLE 3 – RÈGLE DE PARTICIPATION

Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la charte d'engagement conformément aux dispositions des articles 432.3 des règlements généraux de la FFBB et 2.3.1 des règlements sportifs généraux de la FFBB.

Nombre de joueurs autorisés	Minimum	7		
	Maximum	12		
Types de licences autorisées (nombre maximum)	1C ou OCT ou OCAST/1CAST (hors CTC) ou 1 CASTCTC	3		
	ASP	0		
	OC ou OCASTCTC	Sans limite		
	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2 CASTCTC	0		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JN)*	2	OU	1
	Orange (ON)*	0		1
	JH, OH	0		
Joueur – entraîneur	Interdit			

ARTICLE 4 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 15h30
Toute demande de changement : cf. dispositions financières de la Ligue.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT

Conformément aux règles FIBA, voir art 51 à 54 des règlements généraux de la ligue.



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball

Saison 2025-2026

RÉGIONALE FÉMININE 2 (RF2)

Préambule

La Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Basket Ball organise un championnat de REGIONALE FÉMININE 2.

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

Les équipes sont regroupées dans une poule réunissant 12 équipes qui se rencontrent en rencontres aller et retour.

TITRE DE CHAMPION de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE RF2

Le titre de championne de Bourgogne Franche-Comté sera attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat.

ACCESSION EN PNF

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent au championnat PNF.

Si une équipe refuse ou ne peut pas la méthode du repêchage sera appliquée.

En cas d'effectif insuffisant en PNF des montées supplémentaires pourront être proposées en respectant l'ordre du classement.

RELÉGATION EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} descendent automatiquement en département.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, application de l'article 58 des règlements sportifs généraux de la Ligue. (Descentes supplémentaires)

De même selon le nombre de montées des championnats départementaux des descentes supplémentaires selon l'ordre inverse du classement auront lieu afin de maintenir l'effectif maximal à 12 équipes.

ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RF2 de la saison précédente, selon le Règlement,
- Les équipes issues des championnats de Comités Départementaux dans les limites imposées,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

ARTICLE 3 – RÈGLE DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés	Minimum	5
	Maximum	10
Types de licences autorisées (nombre maximum)	1C, 1 CASTCTC, 2C, 2 CASTCTC, OCT ou OCAST,1CAST(hors CTC), 2CAST (hors CTC)	3
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
	ASP	0
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune (JN)*	Sans limite
	Orange (ON)*	Sans limite

ARTICLE 4 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle par défaut (FBI) des rencontres est fixée le dimanche à 15h30
Toute demande de changement : cf. dispositions financières de la Ligue.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT

Conformément aux règles FIBA, voir art 51 à 54 des règlements généraux de la ligue.